

Procès verbal d'assemblée générale

Assemblée générale du 29 juillet 2011

Le **29 juillet 2011 à 09:00**, les membres du syndicat des copropriétaires de l'immeuble sis, Résidence PORT SAINT ANGE 3 à LE BARCARES se sont réunis en assemblée générale à Le Barcarès, Salle Victor HUGO, Hotel de Ville, Le Barcarès, sur convocation régulière adressée par le syndic à tous les copropriétaires.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par tous les copropriétaires présents et par les mandataires de ceux qui se sont fait représenter.

L'assemblée générale désigne provisoirement les membres du bureau :

- Président de séance : M. BERTIN Robert
- Assesseurs : M. RAMOS André
- Secrétaire de séance : M. CASTEL Etienne

Le président de séance constate, d'après la feuille de présence tenue à l'entrée de la salle de réunion et certifiée exacte par les membres du bureau que :

Récapitulatif des présents et représentés

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	102	48	150
Tantièmes	62442	23046	85488

Liste des absents et des non représentés : ABO - SCI JR SITEK (20), BACO Claude (690), BAKER Elisabeth (420), BASQUIN René (505), BERTHEMY Jeanine (782), BIENFAIT André (6), BLANCO Roger (596), BRAULT Thérèse (395), BRESSON Gérard (632), CALMET Gilbert (756), CASELLAS Serge (20), CHRISTIN Gérald (20), CLEVENOT René (20), CORNELY Gunther (613), CRAEYNEST Christina (525), DE ANNA Pierre (20), DOLL-MAQUER (20), FIERET Bernard (485), GANIVET Christophe (690), GASPARD Didier (975), GUNZEL Udo (782), JAKUBOWICZ Alice (616), JEAN Philippe (493), JOFFE Michèle (532), LARDIE Jeanine (388), LAURENT Odette (430), LES ROUQUETTES (SCI) (984), LOSCHETTER Guy (785), LOUX Robert (652), MARTY Bernard (497), MASSOUTIER Jacky (815), PIERSON Didier (447), QUINTANA Henri (388), RACLET Nelly (6), RADAELLI Béatrice (385), RATINAUD Christiane (509), RICHE Henri (680), ROLDAN Gaétan (20), RULLIER Madeleine (548), SALVAT Jean Jacques (521), SAUCE Jean (20), SEGUIN Olivier (913), SEIGNIER Daniel (584), TER BORG IETJE (646), UNAN Alain (400), VAN HERP HUYSE (525), VIAROUGE Denise (540), WAGNER J.J. (750)

Liste des présents et représentés: ANGOT Marcel (875 / 85488) ATHIEL René (415 / 85488) BAUDOIN Alain (632 / 85488) BEC Raymond (578 / 85488) BERTIN Robert (498 / 85488) BERTIN Robert (493 / 85488) BIBAUT René (550 / 85488) BINTNER Alfred (548 / 85488) BLANC Anne Marie (522 / 85488) BLANCHARD Jean (535 / 85488) BONATO Valentin (638 / 85488) BONNEFOI Mauricette (590 / 85488) BOUCHARD Daniel (638 / 85488) BOULANGER Jacqueline (533 / 85488) BRONITZKY ou Melle HELLE (764 / 85488) BRUYANT-LANGER Stephen (1600 / 85488) CAZARD Daniel (385 / 85488) CHABERT Jacques (562 / 85488) CHAFFORT Gérard (530 / 85488) CHENAL Claude (518 / 85488) CHENAL Eric (485 / 85488) CHENET 602 (SCI) (821 / 85488) CORTES Gilbert (530 / 85488) COUDRAY Georges (763 / 85488) COURTHALIAC René (511 / 85488) CROISIER Pierre (20 / 85488) CURTY Jean Philippe (632 / 85488) DAUMAIL Dominique (771 / 85488) DENIZEAU Jean Marie (756 / 85488) DESBOUVRIES Jacques (525 / 85488) DIDIER DE SAINT AMANT J. (913 / 85488) DROUIN Jean François (520 / 85488) DUPONT Louis (616 / 85488) DUQUET BURAN Blandine (638 / 85488) EYSSERIC - BOIRAL Nicole (472 / 85488) FAESSER Jean Claude (606 / 85488) FARENQ Jeanine (522 / 85488) FERRY Jean Pierre (780 / 85488) FILIPPINI Marie Rose (472 / 85488) FOUQUEAU Jack (610 / 85488) GARCIA Henri (763 / 85488) GARCIA Manuel ou GARCIA Carolin (870 / 85488) GERON Marino (940 / 85488) GODIN Jean Pierre (595 / 85488) GRESSER Liliane (805 / 85488) GUENIN Gérard (389 / 85488) GUY Roger (395 / 85488) HARSTER Etienne (522 / 85488) HOSCHEID Jean François (562 / 85488) HUET Jean Claude (562 / 85488) JACQUES Guy

(615 / 85488) LAGUERRE Cécile (501 / 85488) LAPAUW Frans (607 / 85488) LARSEN Dan Schou (906 / 85488) LATROYES Pascal (400 / 85488) LAVERNOT Jean Bernard (610 / 85488) LEBEL Christophe (501 / 85488) LEBIGRE Alain (513 / 85488) LEFEBVRE DISNEUR Denise (493 / 85488) LORANG Marie Paule (602 / 85488) MALESCOT Georges (515 / 85488) MAUGRET Yves (622 / 85488) MERRA VANOLI Nicole (477 / 85488) MEYER Jean Claude (616 / 85488) MONSEREZ Walter (598 / 85488) MOULINS Renée (616 / 85488) NADIM Bernard (60 / 85488) NANNIS Shereen (536 / 85488) NOYER Charles (553 / 85488) PANDELE - LE ROY Mireille (736 / 85488) PARAZOLS Adrienne (522 / 85488) PERRET-GENTIL ROYO Eliane (555 / 85488) PERROY Bernard (710 / 85488) PIERRU Jacques (512 / 85488) POUGEUX Solange (415 / 85488) POUPAUX Patrice (602 / 85488) PRADAYROL Lucien (725 / 85488) PROTAT Gérard (908 / 85488) RABIT Georgette (902 / 85488) RABUT René (610 / 85488) RAMOS André (771 / 85488) REINALDOS Danielle (375 / 85488) RIERA Yves (530 / 85488) RODRIGUEZ Serge (730 / 85488) ROUVIERE Suzanne (512 / 85488) ROY Georges (948 / 85488) SANTOS Jean Pierre (459 / 85488) SENELLE Georges (485 / 85488) SHUTTLEWORTH Bernard (440 / 85488) SPEITEL Marlène (602 / 85488) TAMBOURIN Rachel (550 / 85488) TERRISSE-BASELGA Charlotte (392 / 85488) TESSEYRE Suzanne (602 / 85488) THEVES Honoré (800 / 85488) TORTORINI Jean (385 / 85488) TOUPET Jacques (892 / 85488) TOURNIER Gérard (530 / 85488) TSCHAMBER Claude (590 / 85488) VANETTI Marco (522 / 85488) VERNIERES André (927 / 85488) WAGNER Carlo (1460 / 85488) WASTIAUX PLACE Marie-Claude (632 / 85488)

Ensuite de quoi le Président de séance a proposé d'élire définitivement les membres du bureau, de commencer les débats et de voter les résolutions.

Résolution N° 1 : ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE

L'assemblée générale des copropriétaires de la Résidence PORT SAINT-ANGE III réunie au Barcarès le 29 Juillet 2011, désigne Monsieur BERTIN Robert en qualité de Président de séance.

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	102	48	150
Tantièmes	62442	23046	85488

Résultat du vote :

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	102	0	0
Tantièmes	62442	0	0

la résolution est **ACCEPTEE A L'UNANIMITE**

Résolution N° 2 : ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

L'assemblée générale des copropriétaires de la Résidence PORT SAINT-ANGE III réunie au Barcarès le 29 Juillet 2011, désigne Monsieur CASTEL Etienne en qualité de Secrétaire de séance.

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	102	48	150
Tantièmes	62442	23046	85488

Résultat du vote :

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	102	0	0
Tantièmes	62442	0	0

la résolution est **ACCEPTEE A L'UNANIMITE**

Résolution N° 3 : ELECTION D'UN ASSESSEUR

L'assemblée générale des copropriétaires de la Résidence PORT SAINT-ANGE III réunie au Barcarès le 29 Juillet 2011, désigne Monsieur RAMOS André en qualité d'assesseurs.

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	102	48	150
Tantièmes	62442	23046	85488

Résultat du vote :

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	102	0	0
Tantièmes	62442	0	0

la résolution est **ACCEPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Résolution N° 4 : APPROBATION DES COMPTES 2010 / 2011

L'assemblée générale des copropriétaires de la Résidence PORT SAINT-ANGE III réunie au Barcarès le 29 Juillet 2011, donne acte au syndic de la bonne reddition des comptes de l'exercice clos le 31/05/2011 et joints à la convocation. L'assemblée constate,

- sur le budget ordinaire 2010/2011, un excédent de 1.590,58 euros qui sera réparti aux copropriétaires dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.
- sur le budget des travaux terminés au 31/05/2011, un excédent global de 391,43 euros qui sera réparti aux copropriétaires dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.
- approuve sans réserve lesdits comptes dans leur forme, contenu et imputation.

Avant le vote, le président de séance précise que les comptes ont été vérifiés par Mesdames et Messieurs BERTIN, FARENQ, RAMOS, ROY, SENELLE et SPEITEL et déclare qu'il n'a été constaté aucune anomalie.

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	102	48	150
Tantièmes	62442	23046	85488

Résultat du vote :

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	95	6	1
Tantièmes	58065	3621	756

la résolution est **ACCEPTÉE**

Ont voté contre : BIBAUT René (550 / 85488) CHAFFORT Gérard (530 / 85488) GODIN Jean Pierre (595 / 85488) LEBIGRE Alain (513 / 85488) ROY Georges (948 / 85488) SENELLE Georges (485 / 85488)

Se sont abstenus : DENIZEAU Jean Marie (756 / 85488)

Ont voté pour: Tous les autres copropriétaires

Se sont opposés à la décision: BIBAUT René (550 / 85488) CHAFFORT Gérard (530 / 85488) GODIN Jean Pierre (595 / 85488) LEBIGRE Alain (513 / 85488) ROY Georges (948 / 85488) SENELLE Georges (485 / 85488)

N'ont pas pris part au vote: Néant

Résolution N° 5 : VOTE DU QUITUS AU SYNDIC EUROSINDIC

L'assemblée générale des copropriétaires de la Résidence PORT SAINT-ANGE III réunie au Barcarès le 29 Juillet 2011, donne quitus à la société SRTI EuroSyndic pour sa gestion durant l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	102	48	150
Tantièmes	62442	23046	85488

Résultat du vote :

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	90	12	0
Tantièmes	55110	7332	0

la résolution est ACCEPTÉE

Ont voté contre : ATHIEL René (415 / 85488) BIBAUT René (550 / 85488) BRONITZKY ou Melle HELLE (764 / 85488) CHAFFORT Gérard (530 / 85488) DROUIN Jean François (520 / 85488) DUPONT Louis (616 / 85488) FERRY Jean Pierre (780 / 85488) GODIN Jean Pierre (595 / 85488) LEBIGRE Alain (513 / 85488) MOULINS Renée (616 / 85488) ROY Georges (948 / 85488) SENELLE Georges (485 / 85488)

Se sont abstenus : Néant

Ont voté pour : Tous les autres copropriétaires

Se sont opposés à la décision : ATHIEL René (415 / 85488) BIBAUT René (550 / 85488) BRONITZKY ou Melle HELLE (764 / 85488) CHAFFORT Gérard (530 / 85488) DROUIN Jean François (520 / 85488) DUPONT Louis (616 / 85488) FERRY Jean Pierre (780 / 85488) GODIN Jean Pierre (595 / 85488) LEBIGRE Alain (513 / 85488) MOULINS Renée (616 / 85488) ROY Georges (948 / 85488) SENELLE Georges (485 / 85488)

N'ont pas pris part au vote : Néant

Résolution N° 6 : VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2012/2013

L'assemblée générale des copropriétaires de la Résidence PORT SAINT-ANGE III réunie au Barcarès le 29 Juillet 2011,

- approuve le budget prévisionnel 2012/2013 joint à la convocation de la présente assemblée pour un montant total de 158.595 euros.

- décide que le budget prévisionnel sera exigible en quatre provisions de 25% chacune appelées les 1er Juin, 1er Septembre, 1er Décembre et 1er Mars de l'exercice.

Ce budget sera réactualisé si nécessaire lors de la prochaine assemblée générale.

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	102	48	150
Tantièmes	62442	23046	85488

Résultat du vote :

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	102	0	0
Tantièmes	62442	0	0

la résolution est ACCEPTÉE A L'UNANIMITÉ

Résolution N° 7 : RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU SYNDIC

L'assemblée générale des copropriétaires de la Résidence PORT SAINT-ANGE III réunie au Barcarès le 29 juillet 2011,

- renouvelle le mandat de syndic de la Sarl SRTI Eurosyndic, dont le siège est au Barcarès, 66420, Boulevard du Port,

- donne mandat de syndic pour une durée de une année qui commencera le 1er Octobre 2011 pour se terminer le 30 Septembre 2012

La mission et les honoraires du syndic sont ceux figurant au projet de contrat joint aux convocations et au budget ordinaire.

L'assemblée générale désigne le président de séance pour signer le contrat de syndic au nom du syndicat.

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	102	48	150
Tantièmes	62442	23046	85488

Résultat du vote :

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	85	11	6
Tantièmes	50567	7301	4574

la résolution est ACCEPTÉE

Ont voté contre : BIBAUT René (550 / 85488) BRONITZKY ou Melle HELLE (764 / 85488) CHAFFORT Gérard (530 / 85488) FERRY Jean Pierre (780 / 85488) GARCIA Manuel ou GARCIA Carolin (870 / 85488) GRESSER Liliane (805 / 85488) LEBIGRE Alain (513 / 85488) MOULINS Renée (616 / 85488) ROY Georges (948 / 85488) SENELLE Georges (485 / 85488) SHUTTLEWORTH Bernard (440 / 85488)

Se sont abstenus : GODIN Jean Pierre (595 / 85488) PARAZOLS Adrienne (522 / 85488) PROTAT Gérard (908 / 85488) RODRIGUEZ Serge (730 / 85488) TOUPET Jacques (892 / 85488) VERNIERES André (927 / 85488)

Ont voté pour : Tous les autres copropriétaires

Se sont opposés à la décision : BIBAUT René (550 / 85488) BRONITZKY ou Melle HELLE (764 / 85488) CHAFFORT Gérard (530 / 85488) FERRY Jean Pierre (780 / 85488) GARCIA Manuel ou GARCIA Carolin (870 / 85488) GRESSER Liliane (805 / 85488) LEBIGRE Alain (513 / 85488) MOULINS Renée (616 / 85488) ROY Georges (948 / 85488) SENELLE Georges (485 / 85488) SHUTTLEWORTH Bernard (440 / 85488)

N'ont pas pris part au vote : Néant

Résolution N° 8 : DESIGNATION DE LA SOCIÉTÉ PARIS ROUSSILLON IMMOBILIER

L'assemblée générale des copropriétaires de la Résidence PORT SAINT-ANGE III réunie au Barcarès le 29 juillet 2011,

- désigne comme syndic la société Paris Roussillon Immobilier, dont le siège est à PERPIGNAN, 5 Rond-point du Parc des Sports,

- donne mandat de syndic pour une durée de une année qui commencera le 1er Octobre 2011 pour se terminer le 30 Septembre 2012

La mission et les honoraires du syndic sont ceux figurant au projet de contrat joint aux convocations.

L'assemblée générale désigne le président de séance pour signer le contrat de syndic au nom du syndicat.

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	102	48	150
Tantièmes	62442	23046	85488

Résultat du vote :

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	12	88	2
Tantièmes	7821	53118	1503

la résolution est REFUSÉE

Ont voté pour : BIBAUT René (550 / 85488) BRONITZKY ou Melle HELLE (764 / 85488) CHAFFORT Gérard (530 / 85488) DROUIN Jean François (520 / 85488) FERRY Jean Pierre (780 / 85488) GARCIA Manuel ou GARCIA Carolin (870 / 85488) GRESSER Liliane (805 / 85488) LEBIGRE Alain (513 / 85488) MOULINS Renée (616 / 85488) ROY Georges (948 / 85488) SENELLE Georges (485 / 85488) SHUTTLEWORTH Bernard (440 / 85488)

Se sont abstenus : GODIN Jean Pierre (595 / 85488) PROTAT Gérard (908 / 85488)

Ont voté contre : Tous les autres copropriétaires

Se sont opposés à la décision : BIBAUT René (550 / 85488) BRONITZKY ou Melle HELLE (764 / 85488) CHAFFORT Gérard (530 / 85488) DROUIN Jean François (520 / 85488) FERRY Jean Pierre (780 /

85488) GARCIA Manuel ou GARCIA Carolin (870 / 85488) GRESSER Liliane (805 / 85488) LEBIGRE Alain (513 / 85488) MOULINS Renée (616 / 85488) ROY Georges (948 / 85488) SENELLE Georges (485 / 85488) SHUTTLEWORTH Bernard (440 / 85488)

N'ont pas pris part au vote: Néant

Préalablement à l'élection des membres du conseil syndical, le syndic a fait un rappel de la jurisprudence de la Cour de cassation à ce sujet (21/06/2006) et qui stipule que l'assemblée qui désigne les membres du conseil syndical doit respecter les dispositions du règlement de copropriété en ce qui concerne leur nombre. Il a donc été prévu 5 membres et 5 suppléants. Or il y a huit candidats déclarés, soit MM. BERTIN, FARENQ, KUCZER, RABUT, RAMOS, SENELLE, SPEITEL et TOUPET. Dans ces conditions, seront membres titulaires les cinq candidats ayant obtenu le plus de voix tout en ayant obtenu la majorité de voix nécessaire. Il est ensuite passé au vote.

Résolution N° 9 : ELECTION DU 1er CONSEILLER SYNDICAL

L'assemblée générale des copropriétaires de la Résidence PORT SAINT-ANGE III réunie au Barcarès le 29 JUILLET 2011, désigne Monsieur BERTIN Robert , qui accepte, en qualité de conseiller syndical pour une durée de trois ans.

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	102	48	150
Tantièmes	62442	23046	85488

Résultat du vote :

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	102	0	0
Tantièmes	62442	0	0

la résolution est ACCEPTEE A L'UNANIMITE

Résolution N° 10 : ELECTION DU 2è CONSEILLER SYNDICAL

L'assemblée générale des copropriétaires de la Résidence PORT SAINT-ANGE III réunie au Barcarès le 29 JUILLET 2011, désigne Monsieur RAMOS André , qui accepte, en qualité de conseiller syndical pour une durée de trois ans.

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	102	48	150
Tantièmes	62442	23046	85488

Résultat du vote :

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	101	0	1
Tantièmes	61494	0	948

la résolution est ACCEPTEE

Ont voté contre : Néant

Se sont abstenus : ROY Georges (948 / 85488)

Ont voté pour : Tous les autres copropriétaires

Se sont opposés à la décision: Néant

N'ont pas pris part au vote: Néant

Résolution N° 11 : ELECTION DU 3è CONSEILLER SYNDICAL

L'assemblée générale des copropriétaires de la Résidence PORT SAINT-ANGE III réunie au Barcarès le 29 JUILLET 2011, désigne Monsieur RABUT René , qui accepte, en qualité de conseiller syndical pour une durée de trois ans.

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	102	48	150
Tantièmes	62442	23046	85488

Résultat du vote :

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	102	0	0
Tantièmes	62442	0	0

la résolution est **ACCEPTEE A L'UNANIMITE**

Résolution N° 12 : ELECTION DU 4è CONSEILLER SYNDICAL

L'assemblée générale des copropriétaires de la Résidence PORT SAINT-ANGE III réunie au Barcarès le 29 JUILLET 2011, désigne Madame SPEITEL , qui accepte, en qualité de conseiller syndical pour une durée de trois ans.

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	102	48	150
Tantièmes	62442	23046	85488

Résultat du vote :

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	86	15	1
Tantièmes	52701	9326	415

la résolution est **ACCEPTEE**

Ont voté contre : BIBAUT René (550 / 85488) BOULANGER Jacqueline (533 / 85488) BRONITZKY ou Melle HELLE (764 / 85488) CHAFFORT Gérard (530 / 85488) DROUIN Jean François (520 / 85488) FERRY Jean Pierre (780 / 85488) GODIN Jean Pierre (595 / 85488) GRESSER Liliane (805 / 85488) GUY Roger (395 / 85488) HUET Jean Claude (562 / 85488) LEBIGRE Alain (513 / 85488) MOULINS Renée (616 / 85488) RODRIGUEZ Serge (730 / 85488) ROY Georges (948 / 85488) SENELLE Georges (485 / 85488)

Se sont abstenus : POUGEUX Solange (415 / 85488)

Ont voté pour : Tous les autres copropriétaires

Se sont opposés à la décision: BIBAUT René (550 / 85488) BOULANGER Jacqueline (533 / 85488) BRONITZKY ou Melle HELLE (764 / 85488) CHAFFORT Gérard (530 / 85488) DROUIN Jean François (520 / 85488) FERRY Jean Pierre (780 / 85488) GODIN Jean Pierre (595 / 85488) GRESSER Liliane (805 / 85488) GUY Roger (395 / 85488) HUET Jean Claude (562 / 85488) LEBIGRE Alain (513 / 85488) MOULINS Renée (616 / 85488) RODRIGUEZ Serge (730 / 85488) ROY Georges (948 / 85488) SENELLE Georges (485 / 85488)

N'ont pas pris part au vote: Néant

Résolution N° 13 : ELECTION DU 5è CONSEILLER SYNDICAL

L'assemblée générale des copropriétaires de la Résidence PORT SAINT-ANGE III réunie au Barcarès le 29 JUILLET 2011, désigne Monsieur TOUPET Jacques , qui accepte, en qualité de conseiller syndical pour une durée de trois ans.

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	102	48	150
Tantièmes	62442	23046	85488

Résultat du vote :

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	83	0	19
Tantièmes	51092	0	11350

la résolution est ACCEPTEE

Ont voté contre : Néant

Se sont abstenus : BINTNER Alfred (548 / 85488) BONNEFOI Mauricette (590 / 85488) CHABERT Jacques (562 / 85488) COURTHALIAC René (511 / 85488) CURTY Jean Philippe (632 / 85488) DUQUET BURAN Blandine (638 / 85488) FAESSER Jean Claude (606 / 85488) FOUQUEAU Jack (610 / 85488) LARSEN Dan Schou (906 / 85488) LORANG Marie Paule (602 / 85488) MALESCOT Georges (515 / 85488) MAUGRET Yves (622 / 85488) MEYER Jean Claude (616 / 85488) MONSEREZ Walter (598 / 85488) RIERA Yves (530 / 85488) SPEITEL Marlène (602 / 85488) TAMBOURIN Rachel (550 / 85488) TSCHAMBER Claude (590 / 85488) VANETTI Marco (522 / 85488)

Ont voté pour: Tous les autres copropriétaires

Se sont opposés à la décision: Néant

N'ont pas pris part au vote: Néant

Résolution N° 14 : Election du DU 6è CONSEILLER SYNDICAL

L'assemblée générale des copropriétaires de la Résidence PORT SAINT-ANGE III réunie au Barcarès le 29 Juillet 2011, désigne Monsieur KUCZER Didier, qui accepte, en qualité de conseiller syndical pour une durée de trois ans.

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	102	48	150
Tantièmes	62442	23046	85488

Résultat du vote :

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	102	0	0
Tantièmes	62442	0	0

la résolution est ACCEPTEE A L'UNANIMITE

Résolution N° 15 : Election DU 7è CONSEILLER SYNDICAL

L'assemblée générale des copropriétaires de la Résidence PORT SAINT-ANGE III réunie au Barcarès le 29 Juillet 2011, désigne Monsieur SENELLE, qui accepte, en qualité de conseiller syndical pour une durée de trois ans.

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	102	48	150
Tantièmes	62442	23046	85488

Résultat du vote :

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	47	47	8
Tantièmes	28538	29068	4836

la résolution est SANS DECISION POSSIBLE

Ont voté pour: ANGOT Marcel (875 / 85488) ATHIEL René (415 / 85488) BAUDOIN Alain (632 / 85488) BEC Raymond (578 / 85488) BERTIN Robert (498 / 85488) BERTIN Robert (493 / 85488) BIBAUT René (550 / 85488) BLANCHARD Jean (535 / 85488) BOULANGER Jacqueline (533 / 85488) BRONITZKY ou Melle HELLE (764 / 85488) CAZARD Daniel (385 / 85488) CHAFFORT Gérard (530 / 85488) COUDRAY Georges (763 / 85488) DENIZEAU Jean Marie (756 / 85488) DROUIN Jean François (520 / 85488) DUPONT Louis (616 / 85488) FERRY Jean Pierre (780 / 85488) GARCIA Henri (763 / 85488) GARCIA Manuel ou GARCIA Carolin (870 / 85488) GODIN Jean Pierre (595 / 85488) GRESSER Liliane (805 / 85488) GUENIN Gérard (389 / 85488) HOSCHEID Jean François (562 / 85488) HUET Jean Claude (562 / 85488) LAGUERRE Cécile (501 / 85488) LAPAUW Frans (607 / 85488) LAVERNOT Jean Bernard (610 / 85488) LEBEL Christophe (501 / 85488) LEBIGRE Alain (513 / 85488) MOULINS Renée (616 / 85488) NADIM Bernard (60 / 85488) PARAZOLS Adrienne (522 / 85488) PIERRU Jacques (512 / 85488) POUPAUX Patrice (602 / 85488) PRADAYROL Lucien (725 / 85488) PROTAT Gérard (908 / 85488) RAMOS André (771 / 85488) REINALDOS Danielle (375 / 85488) RODRIGUEZ Serge (730 / 85488) ROY Georges (948 / 85488) SENELLE Georges (485 / 85488) SHUTTLEWORTH Bernard (440 / 85488) TERRISSE-BASELGA Charlotte (392 / 85488) TESSEYRE Suzanne (602 / 85488) TOUPET Jacques (892 / 85488) TOURNIER Gérard (530 / 85488) VERNIERES André (927 / 85488)

Ont voté contre : BLANC Anne Marie (522 / 85488) BONATO Valentin (638 / 85488) BONNEFOI Mauricette (590 / 85488) BOUCHARD Daniel (638 / 85488) BRUYANT-LANGER Stephen (1600 / 85488) CHENAL Claude (518 / 85488) CHENAL Eric (485 / 85488) CHENET 602 (SCI) (821 / 85488) CORTES Gilbert (530 / 85488) COURTHALIAIC René (511 / 85488) CROISIER Pierre (20 / 85488) CURTY Jean Philippe (632 / 85488) DAUMAIL Dominique (771 / 85488) DESBOUVRIES Jacques (525 / 85488) DIDIER DE SAINT AMANT J. (913 / 85488) DUQUET BURAN Blandine (638 / 85488) EYSSERIC - BOIRAL Nicole (472 / 85488) FAESSER Jean Claude (606 / 85488) FARENQ Jeanine (522 / 85488) FILIPPINI Marie Rose (472 / 85488) FOUQUEAU Jack (610 / 85488) GERON Marino (940 / 85488) GUY Roger (395 / 85488) HARSTER Etienne (522 / 85488) JACQUES Guy (615 / 85488) LARSEN Dan Schou (906 / 85488) LATROYES Pascal (400 / 85488) LEFEBVRE DISNEUR Denise (493 / 85488) LORANG Marie Paule (602 / 85488) MALESCOT Georges (515 / 85488) MAUGRET Yves (622 / 85488) MERRA VANOLI Nicole (477 / 85488) MEYER Jean Claude (616 / 85488) NANNIS Shereen (536 / 85488) PERRET-GENTIL ROYO Eliane (555 / 85488) PERROY Bernard (710 / 85488) RABUT René (610 / 85488) RIERA Yves (530 / 85488) ROUVIERE Suzanne (512 / 85488) SANTOS Jean Pierre (459 / 85488) SPEITEL Marlène (602 / 85488) TAMBOURIN Rachel (550 / 85488) THEVES Honoré (800 / 85488) TORTORINI Jean (385 / 85488) TSCHAMBER Claude (590 / 85488) WAGNER Carlo (1460 / 85488) WASTIAUX PLACE Marie-Claude (632 / 85488)

Se sont abstenus : BINTNER Alfred (548 / 85488) CHABERT Jacques (562 / 85488) MONSEREZ Walter (598 / 85488) NOYER Charles (553 / 85488) PANDELE - LE ROY Mireille (736 / 85488) POUGEUX Solange (415 / 85488) RABIT Georgette (902 / 85488) VANETTI Marco (522 / 85488)

Se sont opposés à la décision: Néant

N'ont pas pris part au vote: Néant

Résolution N° 16 : Election DU 8è CONSEILLER SYNDICAL

L'assemblée générale des copropriétaires de la Résidence PORT SAINT-ANGE III réunie au Barcarès le 29 Juillet 2011, désigne Madame FARENQ Jeanine, qui accepte, en qualité de conseiller syndical pour une durée de trois ans.

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	102	48	150
Tantièmes	62442	23046	85488

Résultat du vote :

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	94	8	0
Tantièmes	57609	4833	0

la résolution est ACCEPTEE

Ont voté contre : BIBAUT René (550 / 85488) BRONITZKY ou Melle HELLE (764 / 85488) CHAFFORT

Gérard (530 / 85488) FERRY Jean Pierre (780 / 85488) GODIN Jean Pierre (595 / 85488) LEBIGRE Alain (513 / 85488) MOULINS Renée (616 / 85488) SENELLE Georges (485 / 85488)

Se sont abstenus : Néant

Ont voté pour: Tous les autres copropriétaires

Se sont opposés à la décision: BIBAUT René (550 / 85488) BRONITZKY ou Melle HELLE (764 / 85488) CHAFFORT Gérard (530 / 85488) FERRY Jean Pierre (780 / 85488) GODIN Jean Pierre (595 / 85488) LEBIGRE Alain (513 / 85488) MOULINS Renée (616 / 85488) SENELLE Georges (485 / 85488)

N'ont pas pris part au vote: Néant

Résolution N° 17 : Election du 4^e suppléant au CONSEIL SYNDICAL

EN L'ABSENCE D'AUTRES CANDIDATS SUPPLÉANTS, CETTE RÉOLUTION N'EST PAS VOTÉE

Résolution N° 18 : Election du 5^e suppléant au CONSEIL SYNDICAL

EN L'ABSENCE D'AUTRES CANDIDATS SUPPLÉANTS, CETTE RÉOLUTION N'EST PAS VOTÉE

Résolution N° 19 : PROVISION POUR TRAVAUX FUTURS (ART 18)

L'assemblée générale des copropriétaires de la Résidence PORT SAINT-ANGE III réunie au Barcarès le 29 Juillet 2011,

- décide de constituer un compte d'avances pour travaux de Euros

- décide que cette somme sera exigible en deux appels de fonds les 1er Décembre 2011 et 1er Mars 2012.

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	102	48	150
Tantièmes	62442	23046	85488

Résultat du vote :

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	5	97	0
Tantièmes	2468	59974	0

la résolution est REFUSEE

Ont voté pour: BLANCHARD Jean (535 / 85488) EYSSERIC - BOIRAL Nicole (472 / 85488) FILIPPINI Marie Rose (472 / 85488) MERRA VANOLI Nicole (477 / 85488) ROUVIERE Suzanne (512 / 85488)

Ont voté contre : Tous les autres copropriétaires

Se sont abstenus : Néant

Se sont opposés à la décision: BLANCHARD Jean (535 / 85488) EYSSERIC - BOIRAL Nicole (472 / 85488) FILIPPINI Marie Rose (472 / 85488) MERRA VANOLI Nicole (477 / 85488) ROUVIERE Suzanne (512 / 85488)

N'ont pas pris part au vote: Néant

Résolution N° 20 : POURSUITE DE COPROPRIETAIRES DEBITEURS

L'assemblée générale des copropriétaires de la Résidence Port Saint Ange 3, sise au Barcarès (66420), cadastrée section AP 208, réunie à Barcarès le 29 Juillet 2011,

décide d'engager une procédure en vue du recouvrement des sommes dûes au syndicat des copropriétaires, par Mme RADAELLI Béatrice, propriétaire des lots 280 et 337,

- de mandater le syndic en exercice à constituer tel avocat de son choix pour y parvenir

- d'autoriser de poursuivre la procédure jusqu'à la saisie immobilière si besoin,

- de faire vendre les biens immobiliers de toute nature des copropriétaires débiteurs

- de mandater le syndic pour procéder à l'appel de fonds nécessaire au paiement du prix et de tous les frais dans le cas où le syndicat serait adjudicataire,

- de mandater le conseil syndical pour fixer le prix auquel le bien sera remis en vente,

- de mandater le syndic pour rechercher un acquéreur en priorité parmi les copropriétaires pendant deux mois, et au plus offrant le cas échéant,
- à défaut, le syndic est mandaté pour parvenir à vendre par tous autres moyens habituels, les frais étant dans ce cas à la charge de l'acquéreur.

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	102	48	150
Tantièmes	62442	23046	85488

Résultat du vote :

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	102	0	0
Tantièmes	62442	0	0

la résolution est ACCEPTÉE A L'UNANIMITÉ

**Résolution N° 21 : RAVALEMENT INTERIEUR DU BATIMENT G 11
PAR L'EMPLOYÉ D'IMMEUBLE**

L'assemblée générale des copropriétaires de la Résidence PORT SAINT-ANGE III réunie au Barcarès le 29 Juillet 2011,

- décide de faire faire le ravalement intérieur du bâtiment G11 (peintures) par l'employé de l'immeuble
- décide de faire faire l'acquisition des matériaux par le syndic selon un budget de 2.100 euros
- décide que les travaux seront faits entre Novembre 2011 et Mars 2012
- décide que le financement ci-dessus sera exigible à raison de 2 appel de fonds les 1er Décembre 2011 et 1er Mars 2012
- décide que la dépense sera répartie entre les propriétaires des lots du G11 selon leurs tantièmes spéciaux

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	0	135	135
Tantièmes	0	79863	79863

Résultat du vote :

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	0	0	0
Tantièmes	0	0	0

la résolution est SANS DECISION POSSIBLE

Ont voté pour: Néant **Ont voté contre :** Néant **Se sont abstenus :** Néant

Se sont opposés à la décision: Néant **N'ont pas pris part au vote:** Tous les copropriétaires

L'assemblée a débattu de la réfection des peintures des parties communes intérieures et estime devoir faire faire ces travaux par une entreprise qualifiée. Elle demande au conseil syndical et au syndic de lui présenter des devis détaillés par bâtiment pour ce faire lors de l'assemblée de 2012.

Résolution N° 22 : TRAVAUX ASCENSEURS G9

L'assemblée générale des copropriétaires de la Résidence PORT SAINT-ANGE III réunie au Barcarès le 29 JUILLET 2011 décide :

- de faire exécuter les travaux de mise aux normes de l'ascenseur du bâtiment G 9 selon la loi SAE, échéance avant 2013,
- décide que les travaux seront faits par l'entreprise OTIS au prix TTC de 10.539,45 euros
- décide que les travaux seront faits au premier trimestre 2011 selon disponibilité de l'entreprise
- décide que le financement ci-dessus sera exigible à raison de 2 appels de fonds le 1er Décembre 2011 et 1er Mars 2012

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	21	8	29
Tantièmes	8103	1897	10000

Résultat du vote :

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	21	0	0
Tantièmes	8103	0	0

la résolution est ACCEPTÉE A L'UNANIMITÉ

Résolution N° 23 : TRAVAUX ASCENSEURS G10

L'assemblée générale des copropriétaires de la Résidence PORT SAINT-ANGE III réunie au Barcarès le 29 JUILLET 2011 décide :

- de faire exécuter les travaux de mise aux normes de l'ascenseur du bâtiment G 10 selon la loi SAE, échéance avant 2013,
- décide que les travaux seront faits par l'entreprise OTIS au prix TTC de 10.455,05 euros
- décide que les travaux seront faits au premier trimestre 2011 selon disponibilité de l'entreprise
- décide que le financement ci-dessus sera exigible à raison de 2 appels de fonds le 1er Décembre 2011 et 1er Mars 2012

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	11	4	15
Tantièmes	7411	2589	10000

Résultat du vote :

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	11	0	0
Tantièmes	7411	0	0

la résolution est ACCEPTÉE A L'UNANIMITÉ

Résolution N° 24 : TRAVAUX ASCENSEURS G11

L'assemblée générale des copropriétaires de la Résidence PORT SAINT-ANGE III réunie au Barcarès le 29 JUILLET 2011 décide :

- de faire exécuter les travaux de mise aux normes de l'ascenseur du bâtiment G 11 selon la loi SAE, échéance avant 2013,
- décide que les travaux seront faits par l'entreprise OTIS au prix TTC de 717,40 euros
- décide que les travaux seront faits au premier trimestre 2011 selon disponibilité de l'entreprise
- décide que le financement ci-dessus sera exigible à raison de 2 appels de fonds le 1er Décembre 2011 et 1er Mars 2012

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	11	4	15
Tantièmes	744	258	1002

Résultat du vote :

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	11	0	0
Tantièmes	744	0	0

la résolution est ACCEPTÉE A L'UNANIMITÉ

Résolution N° 25 : TRAVAUX ASCENSEURS G12

L'assemblée générale des copropriétaires de la Résidence PORT SAINT-ANGE III réunie au Barcarès le 29 JUILLET 2011 décide :

- de faire exécuter les travaux de mise aux normes de l'ascenseur du bâtiment G 12 selon la loi SAE, échéance avant 2013,
- décide que les travaux seront faits par l'entreprise OTIS au prix TTC de 601,35 euros
- décide que les travaux seront faits au premier trimestre 2011 selon disponibilité de l'entreprise
- décide que le financement ci-dessus sera exigible à raison de 2 appels de fonds le 1er Décembre 2011 et 1er Mars 2012

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	9	3	12
Tantièmes	734	266	1000

Résultat du vote :

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	9	0	0
Tantièmes	734	0	0

la résolution est ACCEPTEE A L'UNANIMITE

Résolution N° 26 : TRAVAUX ASCENSEURS G13

L'assemblée générale des copropriétaires de la Résidence PORT SAINT-ANGE III réunie au Barcarès le 29 JUILLET 2011 décide :

- de faire exécuter les travaux de mise aux normes de l'ascenseur du bâtiment G 13 selon la loi SAE, échéance avant 2013,
- décide que les travaux seront faits par l'entreprise OTIS au prix TTC de 601,35 euros
- décide que les travaux seront faits au premier trimestre 2011 selon disponibilité de l'entreprise
- décide que le financement ci-dessus sera exigible à raison de 2 appels de fonds le 1er Décembre 2011 et 1er Mars 2012

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	11	5	16
Tantièmes	647	353	1000

Résultat du vote :

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	11	0	0
Tantièmes	647	0	0

la résolution est ACCEPTEE A L'UNANIMITE

Résolution N° 27 : TRAVAUX ASCENSEURS G14

L'assemblée générale des copropriétaires de la Résidence PORT SAINT-ANGE III réunie au Barcarès le 29 JUILLET 2011 décide :

- de faire exécuter les travaux de mise aux normes de l'ascenseur du bâtiment G 14 selon la loi SAE, échéance avant 2013,
- décide que les travaux seront faits par l'entreprise OTIS au prix TTC de 1.118,30 euros
- décide que les travaux seront faits au premier trimestre 2011 selon disponibilité de l'entreprise
- décide que le financement ci-dessus sera exigible à raison de 2 appels de fonds le 1er Décembre 2011 et 1er Mars 2012

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	18	7	25
Tantièmes	725	275	1000

Résultat du vote :

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	18	0	0
Tantièmes	725	0	0

la résolution est ACCEPTÉE A L'UNANIMITÉ

Résolution N° 28 : TRAVAUX ASCENSEURS G15

L'assemblée générale des copropriétaires de la Résidence PORT SAINT-ANGE III réunie au Barcarès le 29 JUILLET 2011 décide :

- de faire exécuter les travaux de mise aux normes de l'ascenseur du bâtiment G 15 selon la loi SAE, échéance avant 2013,
- décide que les travaux seront faits par l'entreprise OTIS au prix TTC de 601,35 euros
- décide que les travaux seront faits au premier trimestre 2011 selon disponibilité de l'entreprise
- décide que le financement ci-dessus sera exigible à raison de 2 appels de fonds le 1er Décembre 2011 et 1er Mars 2012

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	14	2	16
Tantièmes	836	164	1000

Résultat du vote :

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	14	0	0
Tantièmes	836	0	0

la résolution est ACCEPTÉE A L'UNANIMITÉ

Résolution N° 29 : REMISE EN ETAT DES PORTES DE COMMUNICATION ENTRE LES BATIMENTS G9-G14-G15

L'assemblée générale des copropriétaires de la Résidence PORT SAINT-ANGE III réunie au Barcarès le 29 JUILLET 2011 décide :

- de faire exécuter les travaux de remise en état des portes de communication entre les bâtiments G9, G14 et G15
- décide que les travaux seront faits par l'entreprise BELZUNCE au prix TTC de 2.563,65 euros
- décide que les travaux seront faits au premier trimestre 2011 selon disponibilité de l'entreprise
- décide que le financement ci-dessus sera exigible à raison de 2 appels de fonds le 1er Décembre 2011 et 1er Mars 2012

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	59	18	77
Tantièmes	34822	8729	43551

Résultat du vote :

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	59	0	0
Tantièmes	34822	0	0

la résolution est ACCEPTÉE A L'UNANIMITÉ

Résolution N° 30 : CONTRAT DE TRAVAUX DE MENAGE

L'assemblée générale des copropriétaires de la Résidence PORT SAINT-ANGE III réunie au Barcarès le 29 JUILLET 2011 décide :

- de faire exécuter des travaux de ménage des bâtiments pendant la période d'Octobre à Mai, à raison de une fois par mois
- décide que les travaux seront faits par l'entreprise au prix TTC de euros annuels
- décide de modifier en conséquence le budget 2011/2012 par application d'un taux correctif, ainsi que le budget 2013/2013 ci-dessus voté

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	99	36	135
Tantièmes	59616	20247	79863

Résultat du vote :

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	0	99	0
Tantièmes	0	59616	0

la résolution est REFUSEE

Ont voté pour: Néant **Ont voté contre :** Tous les copropriétaires **Se sont abstenus :** Néant
Se sont opposés à la décision: Néant **N'ont pas pris part au vote:** Néant

Cette résolution a été refusée comme conséquence du vote de la résolution n°21.

Résolution N° 31 : INSTALLATION D'UN INTERPHONE AU BATIMENT G15

L'assemblée générale des copropriétaires de la Résidence PORT SAINT-ANGE III réunie au Barcarès le 29 JUILLET 2011 décide :

- décide de faire poser un INTERPHONE à l'entrée G15 conformément au devis de Thyssenkrupp pour un prix de 7.068,59 euros
- décide que les travaux seront faits au premier semestre 2012 dans le cadre d'un budget exceptionnel du même montant
- décide que le financement ci-dessus sera exigible à raison de 2 appels de fonds de 50% les 1er Décembre 2011 et 1er Mars 2012
- décide que la dépense sera répartie entre les propriétaires d'appartements du bâtiment G15 selon leurs tantièmes

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	17	2	19
Tantièmes	3988	554	4542

Résultat du vote :

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	9	8	0
Tantièmes	1968	2020	0

la résolution est SANS DECISION POSSIBLE

Ont voté pour: BIBAUT René (202 / 4542) BINTNER Alfred (210 / 4542) BLANCHARD Jean (205 / 4542) CHABERT Jacques (197 / 4542) LARSEN Dan Schou (348 / 4542) MONSEREZ Walter (197 / 4542) PERRET-GENTIL ROYO Eliane (205 / 4542) RABUT René (205 / 4542) VANETTI Marco (199 / 4542)

Ont voté contre : CORTES Gilbert (202 / 4542) FARENQ Jeanine (199 / 4542) NOYER Charles (210 / 4542) PARAZOLS Adrienne (199 / 4542) RABIT Georgette (340 / 4542) TOUPET Jacques (336 / 4542) TOURNIER Gérard (202 / 4542) VERNIERES André (332 / 4542)

Se sont abstenus : Néant **Se sont opposés à la décision:** Néant

N'ont pas pris part au vote: Néant

Résolution N° 32 : AUTORISATION DE FERMETURE DE LOGGIA (Appartement 129 - G14)

L'assemblée générale des copropriétaires de la Résidence PORT SAINT-ANGE III réunie au Barcarès le 29 Juillet 2011 :

Autorise la fermeture du balcon de l'appartement 129 (G 14) par des baies coulissantes en aluminium, sous réserve du respect des conditions suivantes :

- les matériaux doivent être en tous points identiques aux existants (aluminium teinte naturelle)
- les travaux doivent être autorisés par l'administration compétente après déclaration de travaux, le cas échéant
- les travaux doivent être autorisés par le syndic qui contrôlera l'obtention des autorisations administratives
- les travaux doivent être faits aux frais exclusifs des demandeurs et sous leur responsabilité.

Les demandeurs devront se conformer à la réglementation en vigueur et respecter le délai de recours des tiers.

Les demandeurs resteront responsables vis à vis de la copropriété et des tiers de toutes conséquences dommageables résultant de ces travaux.

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	99	51	150
Tantièmes	60734	24754	85488

Résultat du vote :

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	78	21	0
Tantièmes	48821	11913	0

la résolution est **ACCEPTEE**

Ont voté contre : ANGOT Marcel (875 / 85488) BONNEFOI Mauricette (590 / 85488) COURTHALIAC René (511 / 85488) CROISIER Pierre (20 / 85488) CURTY Jean Philippe (632 / 85488) DESBOUVRIES Jacques (525 / 85488) DUQUET BURAN Blandine (638 / 85488) FAESSER Jean Claude (606 / 85488) FOUQUEAU Jack (610 / 85488) LARSEN Dan Schou (906 / 85488) LEBEL Christophe (501 / 85488) LEFEBVRE DISNEUR Denise (493 / 85488) LORANG Marie Paule (602 / 85488) MALESCOT Georges (515 / 85488) MAUGRET Yves (622 / 85488) NADIM Bernard (60 / 85488) RABUT René (610 / 85488) RIERA Yves (530 / 85488) TAMBOURIN Rachel (550 / 85488) TSCHAMBER Claude (590 / 85488) VERNIERES André (927 / 85488)

Se sont abstenus : Néant

Ont voté pour: Tous les autres copropriétaires

Se sont opposés à la décision: ANGOT Marcel (875 / 85488) BONNEFOI Mauricette (590 / 85488) COURTHALIAC René (511 / 85488) CROISIER Pierre (20 / 85488) CURTY Jean Philippe (632 / 85488) DESBOUVRIES Jacques (525 / 85488) DUQUET BURAN Blandine (638 / 85488) FAESSER Jean Claude (606 / 85488) FOUQUEAU Jack (610 / 85488) LARSEN Dan Schou (906 / 85488) LEBEL Christophe (501 / 85488) LEFEBVRE DISNEUR Denise (493 / 85488) LORANG Marie Paule (602 / 85488) MALESCOT Georges (515 / 85488) MAUGRET Yves (622 / 85488) NADIM Bernard (60 / 85488) RABUT René (610 / 85488) RIERA Yves (530 / 85488) TAMBOURIN Rachel (550 / 85488) TSCHAMBER Claude (590 / 85488) VERNIERES André (927 / 85488)

N'ont pas pris part au vote: BINTNER Alfred (548 / 85488) CHABERT Jacques (562 / 85488) MONSEREZ Walter (598 / 85488)

Résolution N° 33 : DEMANDE DE MODIFIER LA FAÇADE - G9 LOT 348

L'assemblée générale des copropriétaires de la Résidence PORT SAINT-ANGE III réunie au Barcarès le 29 Juillet 2011 :

Autorise la modification de la façade du lot 348 (Bat G9, rez-de-chaussée, passage couvert) par le changement des fermetures côté Est et la création d'une ouverture en pavés de verre comme à l'origine dans le passage couvert (voir photos jointes) sous réserve du respect des conditions suivantes :

- les matériaux doivent être en tous points identiques aux existants (aluminium teinte naturelle)
- les travaux doivent être autorisés par l'administration compétente après déclaration de travaux, le cas échéant
- les travaux doivent être autorisés par le syndic qui contrôlera l'obtention des autorisations administratives

- les travaux doivent être faits aux frais exclusifs des demandeurs et sous leur responsabilité.
 Les demandeurs devront se conformer à la réglementation en vigueur et respecter le délai de recours des tiers.
 Les demandeurs resteront responsables vis à vis de la copropriété et des tiers de toutes conséquences dommageables résultant de ces travaux.

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	99	51	150
Tantièmes	60734	24754	85488

Résultat du vote :

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	99	0	0
Tantièmes	60734	0	0

la résolution est ACCEPTÉE A L'UNANIMITÉ

Résolution N° 34 : AUTORISATION DE POSER UNE RAMBARDE SUR LE BALCON (Appt 269 - G13)

L'assemblée générale des copropriétaires de la Résidence PORT SAINT-ANGE III réunie au Barcarès le 29 Juillet 2011 :

Autorise la pose d'une rambarde en aluminium sur le mur du balcon de l'appartement 269 (G 13), sous réserve du respect des conditions suivantes :

- les matériaux doivent être en tous points identiques aux existants (aluminium teinte naturelle)
- les travaux doivent être autorisés par l'administration compétente après déclaration de travaux, le cas échéant
- les travaux doivent être autorisés par le syndic qui contrôlera l'obtention des autorisations administratives
- les travaux doivent être faits aux frais exclusifs des demandeurs et sous leur responsabilité.

Les demandeurs devront se conformer à la réglementation en vigueur et respecter le délai de recours des tiers.
 Les demandeurs resteront responsables vis à vis de la copropriété et des tiers de toutes conséquences dommageables résultant de ces travaux.

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	99	51	150
Tantièmes	60734	24754	85488

Résultat du vote :

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	99	0	0
Tantièmes	60734	0	0

la résolution est ACCEPTÉE A L'UNANIMITÉ

Résolution N° 35 : AUTORISATION DE FERMETURE DE LOGGIA (Appartement 290 - G13)

L'assemblée générale des copropriétaires de la Résidence PORT SAINT-ANGE III réunie au Barcarès le 29 Juillet 2011 :

Autorise la fermeture du balcon de l'appartement 290 (G 13) par des baies coulissantes en aluminium, sous réserve du respect des conditions suivantes :

- les matériaux doivent être en tous points identiques aux existants (aluminium teinte naturelle)
- les travaux doivent être autorisés par l'administration compétente après déclaration de travaux, le cas échéant
- les travaux doivent être autorisés par le syndic qui contrôlera l'obtention des autorisations administratives
- les travaux doivent être faits aux frais exclusifs des demandeurs et sous leur responsabilité.

Les demandeurs devront se conformer à la réglementation en vigueur et respecter le délai de recours des tiers.

Les demandeurs resteront responsables vis à vis de la copropriété et des tiers de toutes conséquences dommageables résultant de ces travaux.

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	99	51	150
Tantièmes	60734	24754	85488

Résultat du vote :

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	99	0	0
Tantièmes	60734	0	0

la résolution est ACCEPTEE A L'UNANIMITE

Résolution N° 36 : REMPLACEMENT DES SERRURES DES PORTES DES BATIMENTS

L'assemblée générale des copropriétaires de la Résidence PORT SAINT-ANGE III réunie au Barcarès le 29 JUILLET 2011 décide :

- de faire remplacer la serrure générique de tous les bâtiments par une serrure spécifique à chaque bâtiment
- le budget global prévu pour ce faire a été évalué à 1.820 euros (sauf G13 déjà fait)
- décide que les travaux seront faits en Septembre 2011
- décide que le financement ci-dessus sera exigible à raison de 2 appels de fonds de 50% les 1er Décembre 2011 et 1er Mars 2012
- décide que la dépense sera répartie entre les propriétaires d'appartements du bâtiment G9 au G15 (sauf G13)

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	99	51	150
Tantièmes	60734	24754	85488

Résultat du vote :

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	96	3	0
Tantièmes	59144	1590	0

la résolution est ACCEPTEE

Ont voté contre : BLANC Anne Marie (522 / 85488) MALESCOT Georges (515 / 85488) NOYER Charles (553 / 85488)

Se sont abstenus : Néant

Ont voté pour: Tous les autres copropriétaires

Se sont opposés à la décision: BLANC Anne Marie (522 / 85488) MALESCOT Georges (515 / 85488) NOYER Charles (553 / 85488)

N'ont pas pris part au vote: BINTNER Alfred (548 / 85488) CHABERT Jacques (562 / 85488) MONSEREZ Walter (598 / 85488)

Résolution N° 37 : CHOIX DE LA DATE DE LA PROCHAINE ASSEMBLEE

L'assemblée générale des copropriétaires de la Résidence PORT SAINT-ANGE III réunie au Barcarès le 29 Juillet 2011, décide que la prochaine assemblée générale aura lieu le Mercredi 8 Août 2012 à 9 heures.

Récapitulatif des votants :

	Présents	Absents	Total
Copropriétaires	102	48	150
Tantièmes	62442	23046	85488

Résultat du vote :

	Oui	Non	Abstentions
Copropriétaires	102	0	0
Tantièmes	62442	0	0

la résolution est ACCEPTEE A L'UNANIMITE

RESULTAT DE L'ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL SYNDICAL :

A l'issue des votes intervenus ci-dessus aux résolutions n°9 à 16 le conseil syndical est constitué ainsi qu'il suit :

Membres titulaires : MM. BERTIN Robert; FARENQ Denise; KUCZER Didier; RABUT René; RAMOS André

Membres suppléants : SPEITEL Marlène; TOUPET Jacques

QUESTIONS DIVERSES

Madame LEBIGRE propose que soit établi un planning de l'employé de l'immeuble, ce qui est accepté.

Madame COURTHALIAC, à l'occasion des votes concernant les demandes de transformations, rappelle qu'il n'est pas permis de modifier les conditions de jouissance des biens d'un copropriétaire (vue, etc....). Elle signale également que des modifications ont été faites sans autorisation de la copropriété et se réserve le droit de demander réparation pour les troubles occasionnés à son lot.

A l'issue des votes et débats, le Président de séance a clôturé l'assemblée à 12 heures 30 et il a invité les membres du bureau de l'assemblée à signer le présent procès verbal.

LE PRESIDENT DE SEANCE

M. BERTIN Robert |

LE SECRETAIRE

M. CASTEL Etienne

LES ASSESSEURS

M. RAMOS André

LOI DU 10 JUILLET 1965 ARTICLE 42 ALINEA 2 MODIFIEE

«Les actions qui ont pour objet de contester les décisions des assemblées générales doivent à peine de déchéance être introduites par les copropriétaires opposants ou défaillants, dans un délai de deux mois à compter de la notification desdites décisions qui leur est faite à la diligence du Syndic, dans un délai de deux mois à compter de la tenue de l'assemblée générale».